

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 5d – Annexes sanitaires

|          | Prescription | Arrêt    | Approbation |
|----------|--------------|----------|-------------|
| PLU      | 28/02/03     | 28/07/06 | 30/03/07    |
| Révision | 17/10/14     | 18/11/16 | 27/10/17    |
|          |              |          |             |

Le Maire,  
Jean-Marie BENOIST

## **EAU POTABLE**

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). Bagnizeau est desservie par le réseau d'adduction de Matha-Migron. Il est alimenté par les captages suivants :

- MARAIS-F2 à AUTHON-EBEON
- LA SALLE-F1 et F2 à SAINT-VAIZE
- VALLEE DE L'ESCAMBOUILLE-F à FONTCOUVERTE
- LE VALLON à VENERAND

Concernant la qualité de l'eau (source : ARS) on note, en 2015 :

- une qualité bactériologique de l'eau distribuée excellente (germes) pour l'ensemble des analyses effectuées
- une dureté de l'eau (exprime la concentration en calcium et en magnésium de l'eau) qui s'établissait à 38 °F, soit une moyenne plus importante que la dureté de l'eau idéale (15 et 25°F). Il est considéré que l'eau est donc dure.
- la concentration moyenne en nitrates est de 28 mg/l. Elle peut être considérée comme « acceptable ». La valeur maximale mesurée est de 35 mg/l. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l
- Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique

## **ORDURES MÉNAGÈRES**

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM Vals d'Aunis. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé ou de Surgères.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis tous les quinze jours. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

## **ASSAINISSEMENT**

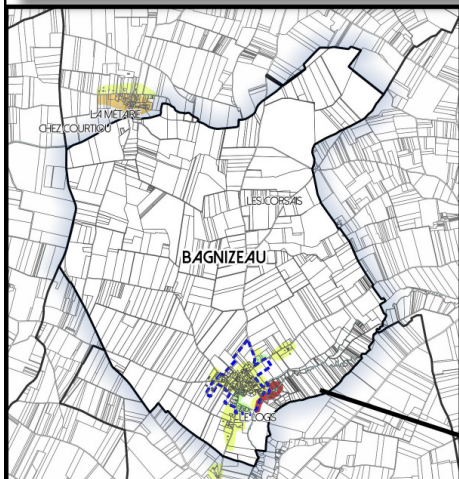
Un schéma d'assainissement a été approuvé, après enquête publique, par le conseil municipal, en 2007. (Source : SDE 17)

Le périmètre du bourg ainsi que certain secteur en extension sont intégrés au périmètre d'assainissement collectif. Les études de définition de l'ouvrage ont été réalisées par le SDE pour dimensionner le réseau et la station d'épuration, toutefois les travaux ne sont pas prévus avant 2020.

Sur les autres secteurs, la carte d'aptitude des sols fait apparaître une qualité des sols globalement favorable à l'ANC, à l'exception des abords du cours d'eau du Gazon, notamment sur le village du Vivier-Jusseau.

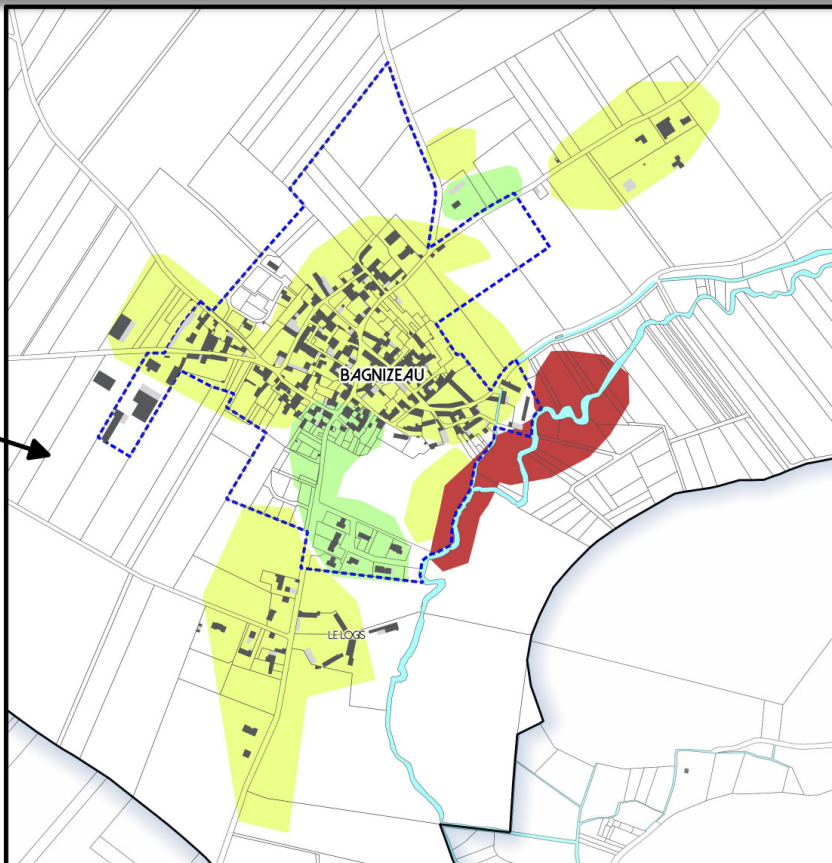
## Aptitude des sols à l'assainissement de Bagnizeau

Source : BD Topo 2011 © IGN - Cadastre © DDFIP - Assainissement © SDE17



### Légende

- Périmètre d'assainissement collectif
- Aptitude des sols à l'assainissement individuel
- Sol défavorable
- Sol peu favorable à défavorable
- Sol favorable à défavorable
- Sol favorable à peu favorable
- Sol très favorable à défavorable
- Sol très favorable à peu favorable
- Sol favorable
- Sol très favorable à favorable
- Sol très favorable



En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par le syndicat des eaux de Charente-Maritime. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).